

**M. Lawrence:** Étant donné que toute la question du scandale des coups de téléphone aux juges a été renvoyée par un des juges en cause au Conseil canadien de la magistrature et comme cette question est importante et qu'elle a fait beaucoup de bruit, le ministre de la Justice voudrait-il avoir l'obligeance de s'assurer que le Conseil lui fera tenir un rapport de l'affaire qu'il doit être maintenant en train de discuter puisque quelqu'un l'en a saisi, et de mesure d'exiger des rapports du Conseil de la magistrature, exception faite de ceux que prévoit la loi.

**M. Basford:** Que je sache, ces questions n'ont pas été renvoyées au Conseil canadien de la magistrature. Je signale au député qui, depuis deux semaines, nous parle ici de l'indépendance de la magistrature, que je ne suis pas en mesure d'exiger des rapports du Conseil de la magistrature, exception faite de ceux que prévoit la loi.

**Des voix:** Bravo!

\* \* \*

### LES POSTES

VANCOUVER—L'AFFAIRE DES BROCHURES DE LA KINSMEN REHABILITATION FOUNDATION—LES MESURES ENVISAGÉES

**L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Postes. A-t-il reçu de la Kinsmen Rehabilitation Foundation de la Colombie-Britannique des plaintes selon lesquelles le bureau de poste de Vancouver n'aurait pas distribué, dans deux tours d'appartements à Vancouver, aux termes du permis n° 3229, plusieurs milliers de brochures sollicitant de l'argent? Vu l'importance de cette campagne pour la fondation qui sollicite des dons au nom des handicapés de la Colombie-Britannique, le ministre dirait-il à la Chambre quelles mesures il a prises à ce sujet?

**L'hon. Bryce Mackasey (ministre des Postes):** Monsieur l'Orateur, sauf erreur, sur remise de la plainte, le bureau des enquêtes de mon ministère en a été saisi. Il a pratiquement terminé son enquête, dont l'un des aspects très important est la rencontre prévue avec le directeur général du Club Kinsmen; pour une raison ou pour une autre, cette rencontre n'a pas encore eu lieu, car on n'a pu trouver une date convenant aux deux parties. Une fois que cette rencontre avec le directeur général du Club Kinsmen aura eu lieu, je considérerai cette enquête comme terminée et je pourrai voir s'il y a lieu d'agir.

**M. Dinsdale:** Étant donné que dans sa plainte, la Kinsmen Foundation précise où la livraison n'a pas eu lieu, je me demande si le ministre des Postes ne pourrait pas garantir que cette livraison se fera sans que la fondation ait des frais supplémentaires à payer.

**M. Mackasey:** Une fois l'enquête terminée, je garantis au député que cela se fera. Si l'on constate à la suite de

### Questions orales

l'enquête qu'il y a eu négligence de la part des Postes, nous serons certainement tout disposés à faire cela, mais je ne suis toujours pas convaincu que les Postes sont en tort. La rencontre avec le directeur général du Club Kinsmen est très importante à cet égard.

\* \* \*

[Français]

### L'ASSURANCE-CHÔMAGE

ON DEMANDE QUE LA COMMISSION CESSE DE PRENDRE DES DÉCISIONS RELATIVES AUX DÉLAIS PRESCRITS POUR L'ADMISSIBILITÉ

**M. Eudore Allard (Rimouski):** Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

Étant donné que la commission d'assurance-chômage continue d'appliquer des règlements internes, qui n'ont même pas force de loi relativement aux délais pour les demandes de prestations, malgré qu'un juge-arbitre de la cour fédérale ait qualifié cette politique d'illégale et que de nombreux chômeurs sont privés de leurs prestations, l'honorable ministre pourrait-il dire à la Chambre s'il entend prendre des mesures, afin de mettre un point final à ces pratiques administratives de la Commission d'assurance-chômage?

[Traduction]

**L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration):** Monsieur l'Orateur, à quelques rares exceptions près, les règlements établis par la Commission d'assurance-chômage avec l'approbation du gouverneur en conseil émanent de la loi proprement dite. S'il arrive que les tribunaux se prononcent contre un règlement en appel, la situation doit être régularisée. C'est la façon normale de procéder.

\* \* \*

### LES TRANSPORTS

LES SUBVENTIONS AU NOUVEAU SERVICE DE NAVIGATION DES GRANDS LACS À SAINT-JEAN-DE-TERRE-NEUVE

**M. Robert Muir (Cape Breton-The Sydneys):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports, mais en son absence, je la poserai au ministre des Transports suppléant. Je me demandais si le ministre était au courant d'un nouveau service de navigation qui entrera en vigueur au début d'avril 1976 entre les Grands lacs et Saint-Jean, à Terre-Neuve. Puis-je demander au ministre si le Trésor fédéral accorde une subvention à ce nouveau service? Le ministère a-t-il mené une étude pour en connaître les conséquences sur le service d'expédition du Canadien National par le port de North Sydney jusqu'à Terre-Neuve, en tenant compte notamment des emplois dans ces ports et à Port-aux-Basques ainsi qu'au sein du réseau du CN dans les provinces de l'Atlantique?

**L'hon. Ron Basford (ministre suppléant des Transports):** Monsieur l'Orateur, je veillerai à ce que le ministre des Transports fasse savoir de quel ordre sont les subventions, s'il en est, et quelles analyses ont été faites à propos de ce service, s'il en est.